

SOMMAIRE

Action contre le non renouvellement des contrats des directeurs de centres de vacances du CAES

Comment en est-on arrivé là ?	2
Courrier des deux directeurs aux syndicats du CNRS	3
Réactions syndicales	4
Interventions d'élus des personnels	6
Quelques soutiens de personnels du CNRS et d'utilisateurs des centres de vacances	8
Les soutiens au-delà du CAES et du CNRS	10

Comment et pourquoi en est-on arrivé là ?

Cher(e)s camarades,

Une pétition circule actuellement pour signature et soutien auprès des syndiqués afin que tous ceux qui trouvent scandaleuse la décision de ne pas renouveler le contrat CDD CNRS des directeurs des centres de vacances du CAES puissent s'associer à cette protestation.

Elle est destinée au Président du CAES et aux syndicats qui participent à la direction majoritaire du CAES.

Ne nous trompons pas, il ne s'agit nullement d'une lutte entre élus syndicaux mais d'un refus de certains de la conception d'une gestion des ressources humaines qui n'a rien de légal et qui est inacceptable quand elle est pratiquée par des élus syndicalistes.

Dans une association le partage des rôles entre les élus et les professionnels devrait être clairement définis, les élus définissent les orientations de politiques sociales dans les secteurs de la solidarité, du handicap, des vacances familles, de l'enfance, des régions, sections locales et SERAS (quotient familial, taux de subvention, etc.).

Les professionnels cadres mettent en oeuvre ces décisions avec les moyens en personnels et financiers mis à leur disposition, en amont, ils participent à la réflexion des élus par leur compétence technique.

Au CAES, il n'y a pas de définition par les élus de ligne politique exprimée clairement. Ceux-ci font la politique par son exécution. En cela ils dénie un certain professionnalisme aux personnels et sont continuellement derrière leur dos pour voir comment ils procèdent. Pour cela les élus veulent des professionnels dépendants et sans initiative qui constamment demandent un contrôle ou l'autorisation. Le reproche fait aux Directeurs des Centres de Vacances est d'être des professionnels dirigeant leur établissement. Cela explique que les élus majoritaires refusent une direction générale professionnelle et que celle-ci est assurée par les élus dirigeants du CAES.

Les directeurs de centres de vacances dirigent et gèrent leur établissement dont ils ont la charge quotidienne. Leurs responsabilités sont multiples et importantes, tout manquement aux règles de fonctionnement d'un établissement recevant du public (ERP 4^{ème} catégorie) peut avoir des conséquences pénales et juridiques graves.

En l'absence d'une fiche de fonction clairement rédigée et de délégations de responsabilités du président du CAES à ces cadres dirigeants, éloignés géographiquement du siège national à Vincennes, les domaines de la responsabilité de chacun sont imprécis, confus et ambigus.

Depuis des années, cette situation a généré un interventionnisme dirigiste du président du CAES dans leur fonctionnement au quotidien remettant en cause leurs prérogatives, leurs missions. Plus grave les élus SGEN et SNCS sont à la recherche des petits dysfonctionnements dans un Centre de Vacances par l'intermédiaire des personnels de ces centres entretenant la division et la délation. Ce qui est le meilleur moyen de saper leur légitimité et leur autorité hiérarchique vis-à-vis de leur nombreux personnels permanents et saisonniers.

Ne pas renouveler des contrats alors qu'aucune faute professionnelle n'a été ni signifiée ni constatée, que la gestion des centres s'est constamment améliorée relève d'une attitude irresponsable.

Quand de plus cette mesure atteint des professionnels proches de la retraite, elle devient proprement intolérable.

Le soutien de tous nos collègues actifs et retraités nous semble important et si vous souhaitez des explications complémentaires vous pouvez contacter les élus SNTRS-CGT au CAES et les camarades du Bureau National.

Le bureau national SNTRS CGT

Ce SNTRS INFO contient quelques soutiens plus argumentés accompagnant des pétitions.

Le courrier des deux directeurs aux syndicats du CNRS

Monsieur Michel SABY
Directeur du village de vacances
du CAES du CNRS
La Vieille Perrotine
17310 Saint Pierre d'Oléron
et
Monsieur Gérard DUMARTINEIX
Directeur du village de vacances
du CAES du CNRS
Centre Paul Langevin
AUSSOIS

le 28 février 2005

à
Mesdames et Messieurs
les Secrétaires Généraux des Syndicats
SGEN - CFDT
SNCS - FSU
SNIRS - CGC
SNPTES – SUP'RECHERCHE – UNSA EDUCATION
SNPREES - FO
SNTRS - CGT
SUD EDUCATION

Madame, Monsieur le Secrétaire Général,

Le 21 septembre 2004, le Bureau national du CAES du CNRS prenait la décision de ne pas reconduire "l'automatisme" des contrats de directeurs des villages vacances du CAES du CNRS d'Aussois et d'Oléron et par là même de faire appel à candidatures extérieures sur annonces.. et c'est d'ailleurs dans ce sens que nous avons été avertis officiellement par courrier du Président du CAES.

Devant l'émotion soulevée par cette décision nous avons, en particulier lors de la réunion des chefs de services, sollicités des élus un éclaircissement auquel il nous a été confirmé dans une certaine « confusion » qu'il s'agissait non pas de la non reconduction des contrats mais de la notion d'automatisme et que nous pourrions faire acte de candidature.

Comme nous n'avons pas été les seuls à nous interroger sur la forme et le fondement de cette décision, à l'appui de Madame la Directrice des Ressources Humaines du CNRS alertée, le Bureau national a pris ensuite la décision de nous convoquer en préalable à toute candidature externe et de désigner un "jury d'entretien" à cette fin.

Nous avons reçu un courrier nous demandant, non seulement, si nous faisons acte de candidature pour un dernier renouvellement en raison de nos âges respectifs mais aussi auquel cas, d'exprimer nos motivations par lettre spécifique détaillée.

Nous avons respecté cette procédure, nous interrogeant sur sa finalité dans la mesure où :

- nos bilans saisonniers d'activités écrits sont sans reproche depuis 5/6 ans et à la disposition de quiconque. En progression dans tous les secteurs de gestion et de résultats et soumis chaque année à l'appréciation de diverses commissions consultatives du CAES et plus particulièrement la Commission Vacances dont nous dépendons.
- la dernière commission vacances tenue à la Maison des Vosges en Novembre 2004, émue de l'évolution de la situation a voté dans sa grande majorité (2 abstentions) la reconduction sans réserve de nos contrats triennaux CNRS.

(...) Nous avons été par la suite convoqués devant le "jury d'entretien" le 09/02/05 en matinée pour l'un et l'après-midi pour l'autre, et assurance nous a été donnée alors d'une réponse écrite officielle au plus tard pour le 11/02/05.

A ce jour 28 Février 2005 nous n'avons toujours pas de réponse officielle de Mr le Président du CAES du CNRS et nous avons tout lieu de penser que la réponse est sans aucun doute négative.

En effet nos entretiens ont duré plus de 3 heures au siège du CAES. La nature de ceux-ci était à cent lieux de ce que l'on peut attendre d'un "jury d'entretien" dans le cadre d'un bilan professionnel de renouvellement pour la seconde fois! Et pour des professionnels du tourisme social et familial ayant 25 années de pratique!

Aucune faute professionnelle avérée ne nous a été reprochée, aucun état précis sur le bilan de 5 ou 6 années de travail/responsabilités et de résultats de gestion de nos établissements respectifs n'a été analysé ?

Nous avons été l'objet d'attaques personnelles, pernicieuses et inquisitrices, très éloignées du sujet et pour le moins, de ce que l'on peut attendre d'un « jury d'entretien » dans un cadre professionnel.

La seule préoccupation semblant être de s'assurer de notre "loyauté" envers le CAES, de notre "discipline", du respect de la hiérarchie et des instances statutaires, sujets sur lesquels nous avons affirmé être d'autant plus en phase que nous avons été associés pour la préparation du profil de poste de directeur d'établissement (fiche de fonction) et à la définition du dossier inexistant au CAES des responsabilités/délégations de pouvoir qui ont fait l'objet d'un travail concerté important entre les 4 directeurs en poste à l'époque!! et le président du CAES et autres élus.

Nous sommes donc dans une situation paradoxale où un employeur, syndicaliste de surcroît, est en situation de décider de fait la non reconduction de contrats de travail CNRS pour la dernière fois, de salariés cadres dirigeants quasiment en fin de carrière et n'ayant plus que quelques trimestres à effectuer pour acquérir leurs droits à la retraite légale.

Sanctionnant donc sans preuves des salariés cadres sur des appréciations suggestives directement liées à un mode de management autocratique et directif et dans l'ignorance totale des responsabilités enfin maintenant définies, (mais ne l'étaient pas antérieurement malgré nos nombreuses demandes actées...) et risques juridiques et pénaux sur les plans personnels qui nous engagent.

Nous avons tout fait pour permettre "une sortie par le haut" d'une situation engagée dont nous sommes les victimes, sans aucune ouverture de concertation ni de dialogue avec tout ce qu'elle comporte d'inacceptable pour tout salarié, mais également de légalité en terme de droit du travail.

Nous avons espéré que la majorité du Bureau du CAES adopterait une position modératrice, surtout au sortir de la réunion de la Commission Vacances de Novembre qui l'avait exprimé très fort après de longues heures d'échanges et en notre absence bien sur.

Nous nous interrogeons beaucoup sur le crédit à accorder à des organisations syndicales qui agiraient, ou persisteraient dans ces agissements, avec les méthodes de patrons de combats qui n'ont comme seul et unique objectif que de se séparer des salariés pour délits d'opinions, de faciès ou autres engagements.

Vous avez la possibilité, en syndicat responsable, et nous vous le demandons, de stopper très rapidement cette procédure inique et de vous positionner clairement et consciemment sur le rôle de défenseur des salariés quant ceux-ci sont attaqués injustement et harcelés professionnellement, preuves nombreuses à l'appui à votre disposition.

Aussi, nous faisons appel à cette mission fondamentale qui est la seule raison d'adhésion et de vote des salariés pour avoir, face à leurs employeurs, un représentant capable de s'opposer à l'injustice, l'intolérance, le sectarisme, le parti pris et organiser la lutte pour la défense des droits élémentaires, au respect, comme aux droits acquis et capable de faire avancer les revendications légitimes.

Nous avons espoir que cette lettre ouverte interpelle les représentants syndicaux que vous êtes, afin que le bon sens l'emporte sur la passion dévastatrice bien au delà nos cas particuliers. Au cas contraire, ils seraient alors un triste exemple pour l'ensemble des agents CNRS dans la situation actuelle.

Vous remerciant de votre attention, soyez assuré de nos sincères salutations.

Des réactions syndicales

Le SNTRS-CGT

Madame L.FLABBEE
Directrice des Ressources Humaines du CNRS

Madame la Directrice,

Nous avons eu connaissance d'un courrier en date du 18 février 2005 qui vous a été adressé par le président du CAES du CNRS. Il vous faisait part de sa décision "*de ne pas vous demander de proposer (aux directeurs des centres de vacances) un nouveau contrat CNRS*". Au cours d'une réunion le jeudi 10 février entre la direction du CNRS et le bureau du CAES, vous avez clairement exprimé le souhait de ne plus recruter sur des CDD du CNRS des personnels travaillant pour le CAES et assurant des fonctions de responsabilité notamment la direction des villages de vacances. Vous envisagiez de demander au CAES de recruter ces personnes sur des contrats à durée indéterminée, en lui accordant une compensation financière.

Le SNTRS-CGT n'accepterait pas que ces deux décisions concomitantes occultent celle de priver d'un emploi deux agents CNRS âgés de 57 et 59 ans qui ont mis leurs compétences professionnelles acquises dans le tourisme social au service du CAES, des agents CNRS et de leurs familles pendant toutes ces années. Leurs capacités de gestionnaires ont conduit à un résultat de gestion indiscutable. Leurs qualités humaines, leur sens des relations dans l'exercice difficile de leurs fonctions ont été appréciés de tous les vacanciers.

Le président du CAES ne justifie pas dans son courrier les motifs de sa décision à l'encontre de ces deux agents CNRS. Il faudrait qu'il puisse prouver des fautes professionnelles avérées, des motifs réels et sérieux, notamment pour faute disciplinaire, insuffisance professionnelle....Or, rien ne leur a été acté au cours de leurs années d'exercice.

Nous vous avons alerté de cette situation par courrier du 11 octobre 2004, vous nous aviez répondu que la direction des ressources humaines était attachée à la fois à la qualité du fonctionnement de l'association, et au respect des dispositions réglementaires applicables aux personnels CNRS qui y travaillent. Vous aviez ajouté que les propositions de recrutement sur les 2 CDD feront l'objet d'un examen attentif de votre part.

Nous souhaiterions avoir une entrevue dans les meilleurs délais afin d'étudier avec vous cette situation.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos meilleures salutations.

Annick KIEFFER
Secrétaire générale du SNTRS-CGT

Lettre ouverte du SNTRS-CGT aux organisations syndicales du CNRS CAES : Une crise sociale

Le non-renouvellement des contrats des Directeurs des Centres de vacances au CAES ne peut être réduit à un conflit de personnalités ou d'élus syndicaux. Il révèle une crise profonde des syndicats sur leur politique sociale.

Si un Président CFDT et une vice-présidente SNCS chargés des questions des personnels, soutenus par les élus SNIRS et SNTES peuvent en arriver à ces décisions, c'est que leurs syndicats ne sont plus porteurs d'un projet social dans le sens le plus large de ce terme. L'absence de projet social construit et d'une réflexion sur la direction de personnels les ont conduits depuis des années à abandonner aux élus sociaux la responsabilité de mener une action limitée de ce fait à la gestion des activités sociales.

Nous l'avons bien vu au moment des dernières élections du CAES où nous avons essayé de mettre en place un accord de gestion pluraliste du CAES entre syndicats. Les nombreuses discussions que nous avons eues ont montré leur retard abyssal à définir une

politique sociale. Cet accord a échoué parce que le SGEN-CFDT et le SNCS-FSU n'ont pas pu imposer à leurs élus cette ligne politique ni mettre les hommes et les femmes en place pour la mener.

LE CAES n'est pas une association ordinaire indépendante des syndicats. Aller dans ce sens c'est l'abandon par les syndicats pour construire un domaine social. C'est à terme un CAES asyndical ou récupéré par l'administration.

C'est cette logique qui se met en place quand des élus sociaux définissent eux-mêmes leur politique sans discussion de fond sur une politique sociale, mais font de la gestion selon les critères dominants, « du bon sentiment », ou satisfaire des clientèles. Pour cela ils ont besoin de professionnels aux ordres et quand des professionnels ont des idées et des principes plus élaborés qu'eux, cela dérange.

La gestion de l'action sociale devrait être un laboratoire de la démocratie que les syndicats réclament. Or les élus sociaux, très loin d'une activité syndicale, tendent à appliquer eux-mêmes la politique qu'ils subissent en la faisant subir aux autres. Les syndicats qui n'ont plus le contrôle de leurs élus, parce qu'ils ont abandonné leurs prérogatives, laissent faire.

Que des élus syndicaux dans l'action sociale adoptent le même comportement que les patrons d'entreprises devrait nous interroger. Le bon sens devrait prévaloir. Revenons sur le licenciement des directeurs de centres de vacances qui sont proches de la retraite et à qui on ne peut reprocher des déficiences professionnelles, bien au contraire, et traitons les questions de fond qui sont celles posées au CAES comme dans les entreprises : la responsabilité des cadres. Cette question fait l'objet d'un manifeste adopté par divers groupements professionnels et des syndicats dont la CFDT. Elle pose la responsabilité des cadres comme un principe d'action, d'anticipation, de diligence et de précaution dans la sphère professionnelle. Si être responsable, c'est être capable de répondre, c'est aussi faire, anticiper et prévoir, puis rendre compte. La responsabilité est une compétence qui doit être légitimée, donc reconnue, en premier lieu devant les salariés. Les syndicats devraient s'en saisir et œuvrer pour sa concrétisation au CAES.

Aujourd'hui cette responsabilité des cadres professionnels du CAES est niée parce que les élus, incapables de la concevoir, refusent de différencier clairement celle des élus et celle des professionnels. Le CAES est riche de personnels qui trouveraient une nouvelle justification à leur travail et à leur engagement dans l'économie sociale. Pour l'avenir du CAES, il devient vital de définir la répartition des missions des élus et des professionnels. En son temps, nous avons conduit des réflexions dans ce domaine, il faut que les syndicats les réactivent, convainquent leurs élus d'aller dans cette direction et modifient leurs actions. Cela appelle un investissement syndical indispensable si nous voulons encore jouer un rôle dans l'action sociale.

Arrêtons les gâchis. Ouvrons les chantiers.

P.J. : Manifeste pour l'emploi des cadres (voir en annexe à la fin de ce SNTRSInfo).

Villejuif, le 16 mars 2005

Le SNCS-FSU

Le Bureau national du SNCS s'est réuni le jeudi 10 mars. Il a examiné la décision du Bureau du CAES de demander au CNRS de ne pas renouveler les contrats (CDD) des directeurs des centres de vacances d'Aussois et d'Oléron.

Le Bureau national rappelle que le SNCS est opposé à toutes politiques de licenciement ou de non renouvellement de contrat de personnel sauf si une faute grave est avérée.

En conséquence, le Bureau national demande, si des fautes graves ne sont pas retenues contre eux, que le CAES sollicite du CNRS le renouvellement des contrats des deux directeurs de centre.

Le SNPREEES-FO

Montreuil, le 10 mars 2005

M. B. Larrouturnou
Directeur général CNRS

Monsieur le Directeur général,

Par ce courrier, nous voulons vous demander très officiellement le renouvellement du contrat des deux directeurs des villages de vacances du CAES du CNRS d'Aussois et d'Oléron. Le bureau national du CAES a émis un avis défavorable pour ce renouvellement, sans aucun motif, alors que ces deux directeurs ont montré depuis des années leurs compétences. Les délibérations de la Commission Vacances du CAES montrent que leur bilan est largement positif.

Nous ne pouvons tolérer que ces deux collègues, dont la seule faute est d'avoir voulu assurer au mieux leur mission, fassent les frais du manque de concertation et du manque de confiance avec lesquels sont gérés les personnels au CAES. Ces deux personnes, étant donné leur âge, devaient signer leur dernier contrat avant de faire valoir leurs droits à la retraite. Nous sommes persuadés que vous prendrez en compte ces éléments. Connaissant votre esprit de justice et l'intérêt que vous portez aux problèmes des personnels.

Nous restons à votre entière disposition et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre très respectueuse considération.

SUD

à Monsieur Patrick MUSSOT,
Président du CAES du CNRS

Copie à : organisations syndicales, membres du CA du CAES CNRS, presse.

Camarade président,

Deux personnels du CAES sont "remerciés" par le bureau majoritaire SGEN-CFDT/SNCS-FSU du CAES à l'issue de leurs contrats à durée déterminée. Cette décision a été prise à quelques mois de leur cessation d'activité : 60 ans, âge de départ à la retraite suite aux 37,5 annuités, revendications que nous défendons toujours.

La fédération des syndicats Sud Education vous demande quel est l'avis motivé qui a conduit le CAES à ne pas reconduire les directeurs des centres d'Oléron et d'Aussois dans leurs fonctions. SUD Education ne défendra jamais ces pratiques d'exclusion dignes du patronat mis en oeuvre ici par des employeurs "élus et syndicalistes" : aussi exigeons-nous le maintien des directeurs des centres de vacances dans leur emploi.

De même, SUD Education revendique la transformation de tous les emplois à durée déterminée en emplois à durée indéterminée (CDI ou titularisation sur emplois de la fonction publique d'Etat), au CAES du CNRS comme ailleurs.

La Fédération des syndicats SUD Education et son élu au conseil d'administration du CAES défendront ces positions.

Elle appelle d'ores et déjà à signer la pétition "AU CAES du CNRS, LES ELUS SYNDICALISTES LICENCIENT COMME DES PATRONS" initiée par le syndicat SNTRS-CGT.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le président, notre résolution quant à la défense des personnels titulaires ou précaires.

Stéphanie Parquet-Gogos

Jean Pierre Barbe

Ex secrétaire général du SNPCEN FSU (1978-2004)

A mes camarades du SNCS-FSU

Je lis avec satisfaction votre communiqué.

Il procède d'une position syndicale qui me rassure.

Une telle situation ne serait jamais produite lorsque André Damany, syndiqué SNPCEN, était président du CAES.

Président avec un caractère aussi affirmé que l'actuel président, André Damany avait toute l'autonomie nécessaire pour remplir ses fonctions. C'est sous son mandat qu'a été conclue la première convention CAES CNRS qui vient à renouvellement.

Il n'a jamais oublié un jour qu'il avait un mandat à remplir dans un cadre syndical.

Aucune faute professionnelle des directeurs de centres n'a été avancée dans les motivations qui a conduit à la demande de non renouvellement de leur contrat. (CR bureau du CAES) A contrario les bilans d'exercice des deux centres sont excellents. Les explications "rugueuses" entre les directeurs de centre sur une organisation de leur travail et le président du CAES ne peuvent constituer un motif de licenciement.

Si tous les collègues Chercheurs, ingénieurs, techniciens qui se sont engueulés avec leur hiérarchie devaient être licenciés, il y aurait un nombre impressionnant de virés du CNRS.

En conséquence je souhaite que le le SNCS mandate ses élus au CAES pour demander le renouvellement des contrats des deux directeurs de centre.

Fraternellement.,

P.S.: Au demeurant ces licenciements risquent d'apporter quelques ennuis au CAES sur lesquels nous devons être attentifs : le CNRS risque de déduire de la subvention CAES, les indemnités de licenciement de CDD CNRS.

En effet ces CDD ont toutes les chances d'être transformés en emplois consolidés si les intéressés font appel en justice prud'homale. Ce qu'il ne manqueront pas de faire.

J'adresse une copie André Damany de ce message.

Des interventions d'élus des personnels

Jacques AUDIN élu SNTRS-CGT au CA du CNRS

Bordeaux le 10 Mars 2005.

Monsieur le Président du CAES,

Chers collègues, élus syndicaux du Sgen CFDT et du Sncs FSU au CA du CAES.

J'ai pris connaissance de la pétition proposée par les élus du SNTRS CGT et qui sont en désaccord avec votre décision de ne pas renouveler le contrat de nos deux collègues recrutés sur des CDD dans nos Centres de vacances d'Aussois et d'Oléron.

Après mettre renseigné plus avant auprès des élus de mon syndicat et particulièrement auprès de Christiane Cabeza qui siège également au Bureau du CAES et qui est présidente de la section locale de Bordeaux, je suis atterré par une telle décision.

Je connais bien le CAES depuis 35 ans que je milite à Bordeaux dans ma section syndicale locale du SNTRS et je connais les difficultés qu'il y a parfois à être chef de service lorsque nos mandats syndicaux nous amènent à assumer des fonctions de gestion des personnels qui peuvent paraître contradictoires pour des syndicalistes. Nous avons eu à faire face à des situations conflictuelles lorsque nous gérons le restaurant du CNRS de Bordeaux avant sa privatisation.

Mais quel aveu d'échec cela aurait été pour nous que d'utiliser des méthodes que nous condamnons lorsque syndicalistes nous devons combattre l'arbitraire.

Il y aurait donc une fatalité ? Nous serions condamnés à reproduire les méthodes du patronat le plus rétrograde lorsque nous gérons le bien collectif ? Ça serait cela le syndicalisme moderne ? Ça serait cela l'utopie dont il est porteur aujourd'hui ?

Mon syndicat m'a confié la responsabilité d'être élu des personnels au Conseil d'Administration du CNRS ou je siège aux cotés de 2 élus du SGEN et d'un élu du SNCS. Il nous arrive parfois d'exprimer des points de vue différents sur la politique menée par la direction. D'une même voix cependant nous avons dénoncé lors d'un Conseil récent la stagnation du budget du CAES montrant ainsi un front intersyndical déterminé pour défendre cet acquis qu'est le CAES au CNRS.

Quelle visibilité (pourtant tant réclamée par la direction), allez vous donner de la gestion du CAES et du front syndical ? Y avez vous pensé ? Avez vous mesuré les conséquences de votre décision ?

Cherchez-vous, à vous attirer la sympathie de la direction en lui offrant ce gage et l'encourager de la sorte à procéder de la même

manière avec les milliers de CDD qui peuplent nos laboratoires et les milliers d'autres qui vont y rentrer si le projet de LOP venait à être voté par le parlement ?

Une telle décision de non-renouvellement de contrat a des collègues proche de la retraite ne peut relever que de fautes extrêmement graves ou de déficits professionnels préjudiciables au bon fonctionnement de nos centres de vacances. Mais il semble que ça n'est pas le cas si j'en juge par les témoignages qui m'ont été rapportés!!!

Je connais personnellement pour les avoir fréquentés plusieurs fois le centre d'Oléron et celui d'Aussois. Rien ne justifie le licenciement de ces deux directeurs de Centres de vacances. Je m'associe sans réserve à la demande de renouvellement de leur contrat pour trois ans et vous demande de revoir votre position.

En défendant ces deux salariés mon syndicat et ses élus sont dans leur mission historique de défense des intérêts collectifs et individuels. Je ne regrette décidément pas d'avoir choisi ce syndicalisme là, indépendant, démocratique et solidaire dont je n'ai jamais eu à rougir en 35 ans.

Récemment un ministre a démissionné pour avoir bafoué la république, il me semble que pour l'honneur du syndicalisme vous devriez en faire de même Monsieur Le Président. Je vous le demande. C'est le syndicalisme tout entier qui a été bafoué ici.

En tant qu'administrateur du CNRS, je prends mes dispositions pour faire connaître mon point de vue à la direction du CNRS, aux personnels concernés et aux personnels du CNRS.

Jacques AUDIN

Denis CLAISSE, Elu Snters-CGT au CAES

Aux secrétaires généraux des syndicats SGEN-CFDT et SNCS

En refusant tout compromis, en s'appuyant sur l'avis d'un simulacre de jury d'entretien, en ne justifiant pas sa décision à la direction du CNRS, en voulant décider seul, le président du CAES a ouvert une crise sociale au CAES.

Se voiler la face, réagir dans la facilité, serait de réduire ce conflit à une opposition entre les organisations syndicales représentatives au CAES, entre les élus syndicaux au bureau du CAES ou tout simplement à un conflit de personnes.

Au contraire, il faut dépasser ce clivage et poser les principes fondamentaux de la politique de gestion des personnels dans le système de l'économie sociale. Il faut définir le rôle et les responsabilités des élus syndicalistes employeurs et le rôle et les responsabilités des professionnels cadres ou non. Il s'agit de créer les bases d'une éthique qui se différencie dans son approche du dirigisme de l'économie libérale.

Il faut sortir de cette crise qui met le fonctionnement de l'association en difficulté et jette l'opprobre sur son action sociale. Aujourd'hui un compromis est encore possible, je le réitère.

Demandons à la direction du CNRS de renouveler les contrats des directeurs dans leur fonction pour une période de trois ans. Négocions avec elle, pendant la période de renouvellement des contrats, leur transformation en poste CDI CAES avec une compensation financière. Ensuite, quand ces directeurs seront employés sur des contrats de droit privé, avec une fiche de fonction et des délégations de responsabilités bien établies, il sera plus facile à chaque partie de respecter ses devoirs et de faire respecter ses droits.

Nous sommes aujourd'hui, dans la phase finale de négociation de la convention CNRS/CAES et ses annexes. Jusqu'à présent, l'unanimité syndicale a été exemplaire, ce qui a conduit le CNRS à accepté presque toutes les propositions des organisations syndicales. Le compromis préconisé permettrait de retrouver cette unanimité et ce climat de sérénité.

Si aucune solution n'est trouvée, je crains que cette décision ne provoque un gâchis humain, politique et financier dont personne ne peut connaître véritablement les conséquences. Alors, chacun devra assumer ses responsabilités à tous les niveaux.

Denis CLAISSE

Elu CGT au conseil d'administration

Secrétaire général du CAES du CNRS

J.P. PENCOLE, Elu Snters-CGT au CAES

Monsieur MUSSOT,

Je vous demande de revenir sur votre décision de licencier les 2 directeurs.

En dehors de toute considération "humaine" ou "sociale" - auxquelles visiblement vous n'êtes pas sensibilisé - votre décision est incompréhensible d'un pur point de vue de gestionnaire : depuis la prise de fonction en été 2000 de Monsieur SABY, le centre d'Oléron s'est notablement développé :

Aménagement des espaces et bâtiments :

- nouveau camping
- parking
- bungalows
- espaces vert

Activités pour les estivants :

- Voile toute l'année
- Festival du Théâtre
- Explosion des colloques, grâce à la logistique mise en place

Amélioration de la gestion :

- facilité dans les inscriptions
- meilleure gestion du personnel

- sécurité du centre améliorée
- équilibre des finances

Je ne peux pas tout énumérer ici, mais en tous cas, jamais, depuis que je fréquente ce centre (environ 20 ans), un changement positif n'a été aussi important, grâce en grande partie à Monsieur Saby et à son équipe (...)

Michel Lefrançois. Membre du CLAS de Rouen et de la CORAS de la Région Normandie.

Je m'oppose au non renouvellement des CDD CNRS de nos deux directeurs de centre de vacances.

Je soutiens vivement la pétition lancée par le SNTRS-CGT.

Dominique Ballutaud, Elue FO au CAES

Chers Collègues du bureau national,

J'ai pris connaissance des dossiers des deux directeurs de centre Michel Saby et Gérard Dumartineix. Je ferai quatre remarques :

1) Si le contrat de ces deux personnes n'est pas renouvelé, ce n'est pas pour des raisons de compétence, ou de faute professionnelle (ou de condamnation pour délit incompatible avec la fonction). Je ne vois donc qu'une seule raison : ils n'ont pas été "*assez courtisans pour cirer nos bottes*" comme l'aurait dit Voltaire....

2) Quel est ce nouveau concept de "*jury d'entretien*" ? même la direction du CNRS n'a pas été capable de l'inventer. Il aurait pu y avoir, à la rigueur, un *entretien d'évaluation* avec Patrick Mussot ou son représentant, comme cela peut avoir lieu parfois dans nos laboratoires et services, avec un relevé de conclusions signé par le chef de service, et signé et complété par l'agent, s'il le souhaite. On aurait pu alors peut-être comprendre pourquoi le contrat de ces deux personnes ne serait pas renouvelé - ou se rendre compte de la vacuité de ce qui leur est reproché.

3) Je me permet de rappeler à l'attention du bureau national que ce n'est pas la première fois que des erreurs sont commises en matière de gestion du personnel : dans le cas de I. Valade et de M. Diani, et dans le cas de messieurs Hamza et Chevalier. On refait les mêmes erreurs, dues principalement à l'absence de concertation avec les personnels et au manque de confiance à leur égard.

4) Les postes de directeur de centre sont des fonctions pérennes, même s'ils sont pourvus par des CDD. Il faudra justifier le non renouvellement de Michel Saby et Gérard Dumartineix.

Très cordialement,

Bernard SOBIERANSKI Elu SUD au CAES

Bonjour chers collègues administrateurs du CAES du CNRS,

Elu "SUD EDUCATION",

J'EXIGE LE MAINTIEN DES DIRECTEURS DES CENTRES DE VACANCES DANS LEUR EMPLOI

Syndicalement vôtre.

Des soutiens de personnels du CNRS et d'utilisateurs des centres de vacances

Quelques exemples parmi de nombreux autres :

Bonjour

Connaissant le Centre Paul Langevin depuis 10 ans pour y aller très régulièrement, je suis très choquée des décisions prises concernant les deux directeurs et espère qu'ils seront maintenus dans leurs postes. Concernant

monsieur Dumartineix, d'une part j'ai pu apprécier (en tant que vacancier) la façon dont il gérait ce centre et en particulier, son souci de gérer au mieux (entre autres, nous avons pu constater depuis plusieurs années une nette diminution de gâchis concernant la nourriture). D'autre part, en tant que responsable de la communication de la MSH Paris Nord, nous avons mis en place une exposition itinérante "Marie Curie, femme de science". Monsieur

Dumartineix a tout de suite été enthousiaste et souhaite accueillir l'exposition l'été prochain. Les relations professionnelles se passent très bien.

En espérant que les deux directeurs d'Oléron et d'Aussois pourront terminer leurs carrières professionnelles dignement au sein de notre milieu professionnel qu'est le CNRS.

Cordialement

M. D.

Bonjour,

Très choquée par les faits signalés dans le texte ci-dessous, je signe cette pétition et j'espère que la raison reviendra à nos élus... Un baron nous suffit !!

Cordialement

M. S.

C'est avec émotion que j'apprends la non reconduction des directeurs des centres d'Aussois et d'Oléron (CDD CNRS), si près de leur retraite et alors qu'aucune faute professionnelle avérée, qu'aucun motif réel et sérieux, qu'aucune faute disciplinaire, ni insuffisance professionnelle ne leur a été acté au cours de leurs années d'exercice.

Je demande avec la plus grande insistance le maintien des directeurs de ces centres de vacances dans leur emploi.

A. C.

J'ai personnellement séjourné à Oléron une fois et à Aussois une dizaine de fois, toujours avec le même bonheur.
Merci de prendre en compte la demande contenue dans ce texte, une reconnaissance du travail effectué et de la satisfactions des usagers.

Cordialement
A. D., Marseille

Bonjour,

Je suis étonnée que des syndicalistes puissent agir de la sorte et que l'on arrête les contrats de deux professionnels sans aucune motivation.

Nous travaillons régulièrement dans le cadre de la formation permanente avec ceux-ci et nous avons pu apprécier leurs compétences professionnelles, leur enthousiasme à défendre et promouvoir les centres dont ils ont la responsabilité. Ils ont su diversifier les prestations qu'ils nous offraient et améliorer l'accueil des participants et intervenants des: écoles thématiques, séminaires, ou autres formations que nous avons organisés sur leur centre.

Un récent bilan effectué pour l'Ecole de Combustion qui a été organisée en mai 2004 sur le centre d'Oléron et qui a accueilli 74 participants l'atteste une nouvelle fois.

C'est mettre 2 personnes dans une situation qui à leur âge peut leur être fort préjudiciable.

Je ne pense pas que ce soit honorer l'Institution CNRS dans son ensemble que d'agir de cette manière. Sachant que par ailleurs les personnes qui ont pris cette décision ne connaîtront jamais ce type de situation.

Ce n'est pas non plus faire honneur au syndicalisme, que d'agir comme le gouvernement qui mène des attaques permanentes contre tous les travailleurs des secteurs culturels et sociaux.

Ces deux directeurs ont plutôt mérité une reconnaissance de l'institution que cette sanction.

Je les soutiens et espère pouvoir encore travailler avec eux très prochainement.

M.-N. B.

Cher Président du CAES,

Devant l'ampleur que semble prendre cette affaire (directeur d'AUSOIS et directeur d'OLERON), ne serait-il pas judicieux que vous expliquiez les raisons de la non-reconduction de contrat des directeurs cités dans la pétition ci-dessous (vous avez, je crois, si vous le souhaitez les moyens de vous adresser au plus grand nombre d'entre nous).

Démentez-vous les propos de la présente pétition ?

Qu'avez vous à reprocher exactement aux directeurs contractuels ?

Je pense que les agents CNRS, qui ne connaissent pas exactement l'affaire, comme moi, sont en droit d'avoir des explications (d'autant plus que vous êtes président d'une structure agissant pour et au nom de tous les agents).

Si aucune faute professionnelle n'est réellement retenue contre ces personnes, je ne comprends pas cette décision : syndicalement (cela va de soi), politiquement (à l'heure où l'emploi des plus de 50 ans est paradoxalement un problème) et enfin humainement (au-delà des combats bien évidemment politiques, je croyais que, pour faire simple, l'aspiration première des syndicats était l'épanouissement de l'Homme :

Est-il clair que ces futurs licenciements, à un âge proche de 60 ans, est un gage d'épanouissement pour ces deux personnes?).

En espérant que cette affaire se terminera bien pour les deux contractuels sur la sellette,

Veillez recevoir, cher camarade, l'expression de mes meilleures pensées syndicales,

E. C. (syndiqué SNTRS-CGT).

Au Pt du CAES

Bonjour,

Je viens d'apprendre que les contrats des directeurs des centres de vacances d'Aussois et d'Oléron ne seront pas renouvelés.

Je suis indigné car il est honteux que des organisations syndicales (?) licencient de cette façon des personnels qui n'ont commis AUCUNE faute professionnelle, qui font tourner les centres à la satisfaction générale des

vacanciers (étant encore récemment à Aussois je peux en témoigner) et qui sont proches de la retraite. En tant qu'utilisateur du CAES, à qui vous allez devoir rendre des comptes, j'exige que les contrats de ces personnes soient prolongés.

Dans l'attente d'un changement d'attitude de votre part dans ce dossier.

D. V.

Je soussignée, E. O., agent EDF et adepte depuis 3 ans de la Vieille Perrotine, et désireuse d'y retourner avec toute ma famille encore cette année, EXIGE LE MAINTIEN DES DIRECTEURS DES CENTRES DE VACANCES DANS LEUR EMPLOI.

Cette décision prise par la CFDT ne me surprend aucunement car l'organisation syndicale a déjà démontré maintes et maintes fois par le passé ses accointances avec les Directions. Cela va dans le sens de leur état d'esprit. Quel dommage ! Et bon courage à Michel, il ne faut désespérer il existe encore des gens auxquels on peut se fier.....

E. O.

Des soutiens au-delà du CAES et du CNRS

Monsieur Gérard-André

A Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les Élus (es) des syndicats nationaux SGEN CFTD et SNCS FSU du CAES-CNRS

Je tiens aussi bien en tant qu'artiste ayant oeuvré pour le CAES du CNRS que comme consultant et collaborateur occasionnel, à vous faire part de ma surprise et de mon indignation quant aux décisions de licenciements déguisés que vous semblez vouloir prendre à l'égard des personnels cadres dirigeants des centres de vacances d'Oléron et d'Aussois.

Vous le savez, j'ai eu l'occasion et le plaisir de collaborer à plusieurs reprises pour le CAES du CNRS. Sur le centre Paul Langevin d'Aussois, je suis intervenu en tant que consultant et j'ai apporté ma collaboration au directeur du centre pour la création du "Festival Chant'Aussois 2003" qui à eu un grand retentissement et un écho national dépassant les "frontières" du CAES du CNRS. Je tiens à vous rappeler ces faits pour situer mon degré de collaboration avec le CAES. Je connais bien le directeur du centre Paul Langevin et j'ai pu constaté son professionnalisme, sa rigueur et son dévouement pour assurer, avec son équipe, un accueil de grande qualité pour tous les séjournants et participants colloques. A cet instant vous pouvez penser qu'il s'agit d'un témoignage de complaisance ou d'une balle "renvoyée". IL N'EN EST RIEN car le directeur du centre Paul Langevin ne m'a absolument rien demandé et, si tel avait été le cas je ne serais pas intervenu. Mais, je pense qu'il est de mon devoir d'Homme d'intervenir chaque fois qu'une injustice m'est insupportable et l'artiste que je suis est encore plus ulcéré. Car à la vue des informations que j'ai en ma possession, vous êtes bel et bien en train de vouloir licencier, en même temps, deux directeurs d'établissement CNRS affectés au CAES du CNRS.

Je ne peux jamais comprendre les motivations de syndicalistes qui entreprennent de se débarrasser de cadres et de collaborateurs professionnels, dévoués à qui l'on ne reproche rien au plan de leurs résultats de gestion humaines et financières depuis leurs années de fonctions aux mêmes postes. Ces professionnels, pour assurer pleinement leur mission et leurs responsabilités, ont besoin de confiance et de sérénité pour diriger et gérer au quotidien des établissements qui reçoivent en permanence du public CNRS avec tout ce que cela implique sur toutes les questions.... Vous savez comme moi qu'il ne peut jamais y avoir deux commandants-pilotes dans un avion.

Ils me semble que les élus syndicalistes, s'ils veulent montrer leur force et leur autorité, ont plus d'une occasion de le faire dans le cadre de leur mandat pour la défense des intérêts des travailleurs.... S'agissant d'un comité d'entreprise je ne pense pas que certains élus soient obligés de s'identifier (ou donner des gages parfois) aux licenciées du MEDEF. Les intermittents du spectacles en savent quelque chose.

Vous l'avez compris je tiens à intervenir et à protester contre ces licenciements (fin de CDD) abusifs et injustifiés (car il n'échappe à personne qu'il s'agit, bel et bien, de licenciements déguisés).

J'espère que la raison l'emportera. C'est, me semble-t-il, l'intérêt des employés et des chercheurs du CNRS qui apprécient lors de leurs séjours, l'efficacité de bons professionnels expérimentés et dévoués qui avec leur personnel s'efforcent, comme j'ai pu le constater sur place lors de mes collaborations à Aussois, d'assurer l'accueil convivial et la sécurité de chacun. Ça me semble plus simple et surtout plus conforme à l'idée que l'on se fait de responsables syndicaux qui ont autre chose à faire que de licencier et qui peuvent confondre autorité et autoritarisme. L'autoritarisme, conduit toujours à régler des comptes personnels. Combien d'autres personnes, au CAES du CNRS, risquent d'en faire les frais et d'être victimes de tels actes?

En mon nom personnel et aussi au nom de très nombreux amis qui s'inquiètent de cette situation maintenant connue et diffusée très largement, j'espère que la raison l'emportera sur cette injustice, et ce qui ne peut être que considéré même pour des observateurs neutres, que comme un abus de pouvoir!

J'espère que vous maintiendrez en place les directeurs des centres d'Oléron et d'Aussois à qui vous n'avez rien à reprocher (seul le juridique tranchera !!). Avec mes amis artistes, qui sont aussi des chercheurs (hors institution) en matière de création artistique, il nous semble que ces actes autoritaires, injustes et frisant le despotisme portent préjudice à l'image positive au CNRS et aux employés et chercheurs du CNRS qui s'efforcent à juste titre d'exiger plus de moyens pour les unités de recherche et mener à bien leurs missions scientifiques.

Monsieur le Président, avec mes amis nous exigeons que ces personnels soient maintenus dans leur fonction et que vous abandonniez des pratiques d'un autre âge et vos licenciements déguisés!

Naturellement je fais copie de cette lettre aux directeurs concernés à qui je laisse le soin de la rendre ou pas publique, de la communiquer ou pas à leur employeur. Sachez, Monsieur le président du CAES du CNRS que je reste mobilisé pour, s'il le faut et si cela s'avérait nécessaire, faire plus amplement connaître cette situation aux médias et au sein de mon milieu artistique au plan national.

Monsieur le Président, afin de ne pas être désagréable je ne fait pas appel aux sketches de Coluche, de Guy Bedos ou d'autres encore mais, je vous fait part de cette citation de Confucius que nous devrions tous méditer, : *"Faire quelque chose de remarquable vaut mieux qu'être remarqué"*.

En espérant une réponse, je vous prie d'accepter, Monsieur le président et Mesdames et Messieurs les Élus (es) des syndicats SGEN CFTD et SNCS-FSU du CAES-CNRS, en toute sincérité et authenticité, mes salutations.

Gérard-André

Compositeur-Auteur, Interprète, Réalisateur Vidéaste, Membre de la SACEM,

Membre du Syndicat Français des Acteurs, Membre de la fédération Internationale de Acteurs

85, rue Boileau 91600 Savigny/Orge (France) - Tél: 0033-(0)1.69.96.06.36, Tél: 0033-(0)6.14.77.67.89.

Monsieur le Président

Je suis très étonné de la décision de non reconduction du contrat du directeur d'Aussois.

J'exprime mon soutien à Mr Dumartineix, dont j'apprécie les qualités humaines et professionnelles, dans une légitime démarche en faveur d'une reconduction de son emploi.

Salutations.

Eric Dally, Président Fédération Tourisme Social Savoie

Je vous prie de trouver ci joint mon témoignage en faveur de Gérard Dumartineix et vous demande d'en prendre bonne note. Renaud Berrin

A toi et pour toi, Gérard,

Tu m'avais déjà informé de tes difficultés et c'est donc avec évidence que je t'envoie mon témoignage.

Nous nous connaissons globalement depuis ta prise de fonction à Aussois et tu t'es très vite impliqué dans notre association naissante, Jeunes Emplois Mobilité Rhône Alpes, au point d'en devenir membre du Conseil d'administration lors de notre Assemblée Générale constitutive en Juillet 2000.

Depuis cette date, tu nous a apporté de nombreux contacts dans le secteur du tourisme social que tu connais "sur le bout des doigts".

Ton action, c'est aussi d'avoir fait confiance aux quelques dizaines de jeunes qui te doivent aujourd'hui d'avoir pu effectué une première saison au sein de ton équipe et ainsi d'avoir accrocher le train de l'insertion professionnelle. En leur nom, je t'en remercie vivement.

Sache aussi que je ne connais que très peu de personnes aussi intègre, disponible et passionné que toi, toutes qualités qui font de toi un directeur de structure assez exceptionnel et je pèse mes mots.

Mais tu as un ou deux gros défauts Gérard, tu ne supporte ni la médiocrité ni le despotisme. Et il semblerait donc que pour une majorité de décideurs actuels du CAES, l'exigence et l'engagement quotidien, la responsabilité individuelle et la convivialité ne soit pas des valeurs louables au poste de Directeur du Centre Paul Langevin.

Il faut cependant garder espoir Gérard, espoir que ces décideurs là comprennent leur erreur, qu'il participe au fond à la casse du tourisme social et familial en t'attaquant ainsi, qu'il font le lit de leurs véritables adversaires politiques en ne reconnaissant pas leur propre frère.

Il faut également espérer que tous ces témoignages associés invitent les responsables du CAES à réviser leur jugement. Mais si ce n'était pas le cas, tu sais pouvoir compter sur moi pour aller plus loin.

Bien cordialement

Renaud Berrin, Directeur de Jeunes Emplois Mobilité Rhône Alpes, 69003 Lyon

Madame, Monsieur,

Je reçois avec étonnement et tristesse l'annonce du licenciement de Gérard Dumartineix, directeur du Centre de Vacances d'Aussois en Savoie.

Je me permets de vous envoyer la pétition ci-jointe à laquelle j'adhère pleinement.

J'ai été reçue par deux fois dans vos murs en tant qu'artiste, en août et décembre 2004.

A chaque fois, notre groupe a remarqué l'accueil chaleureux et le sérieux de l'organisation de notre séjour. En décembre, nous avons joué dans le cadre de l'assemblée générale du CAES du CNRS et le public s'est plu à signaler la qualité de notre spectacle. Gérard Dumartineix n'a pas hésité à nous engager malgré la réputation d'élitisme dont souffre la poésie. Nous avons bien senti son désir de tirer vers le haut le choix des animations culturelles et c'est tout à son honneur par les temps qui courent...

Il est des organismes comme le vôtre qui se doivent à une certaine Culture et Gérard Dumartineix en est un représentant tout à fait digne. Je vous remercie de lui permettre de continuer son action dans le cadre d'Aussois.

Recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Martine CAPLANNE, artiste interprète des poètes.

Sommes absolument scandalisés par la décision du Président du CAES / CNRS de ne pas renouveler le contrat de M. DUMARTINEIX.

Le Centre de Vacances Paul LANGEVIN constitue pour nous une référence de qualité en matière de tourisme social, et cela tient évidemment à l'exigence de qualité requise par son Directeur, l'harmonie des relations humaines dans l'équipe permanente, qui fait que les vacances familiales se déroulent dans les meilleures conditions.

A cela s'ajoute une dynamique culturelle exceptionnelle, les vacances deviennent un moment privilégié de découvertes, et il suffit de venir partager quelques moments de vie collective pour s'en convaincre.

Je ne comprend pas votre décision, en opposition complète avec les orientations souhaitées par l'ensemble des syndicats Français, quels que soient leur place dans l'échiquier politique.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente, avec l'espoir que le bon sens l'emportera sur la passion.

Martial MURRAY, Cithariste Concertiste, Grand Prix International du Disque Académie Charles Cros, Faust D'Or, Ex Vice Président de l'Office Européen de la Musique

Mireille MURRAY, Directrice de Service Culturel

Pascal SANCHEZ, Artiste Musicien Soliste

Annexe

Manifeste pour la Responsabilité sociale des cadres

Notre démarche

La question de la responsabilité sociale des cadres est portée par des mouvements associatifs, par le mouvement syndical, par des associations d'entraide et de solidarité internationale d'étudiants et de jeunes professionnels. Ce même souci se retrouve dans les instances de formation. Des responsables de ressources humaines, soucieux de l'exercice de leur responsabilité, mènent

également des réflexions similaires.

Il s'inscrit dans un mouvement international plus large mettant la responsabilité au cœur de l'éthique dans le monde d'aujourd'hui, du fait des interdépendances croissantes entre les êtres humains, entre les sociétés, avec leur environnement. Dans ce contexte, il ressort que ni les associations ni les structures syndicales ni les espaces de formation, pris séparément, ne suffisent à créer les

conditions d'un espace public de réflexion et d'action sur la responsabilité des cadres.

Ce texte commun s'inscrit dans la recherche patiente de convergences sur un sujet qui paraît être au cœur des évolutions actuelles et futures du monde de l'entreprise et des administrations, de l'expertise et de la recherche.

Car le premier objectif d'un manifeste est bien de créer un mouvement d'opinion internationale destiné à rompre un double silence :

- celui des cadres en entreprises qui n'ont pas de réel droit à une parole différenciée et alternative, qui n'arrivent pas à risquer individuellement cette parole pour interroger les critères de décisions auxquelles ils n'ont pas toujours participé mais qu'ils sont souvent chargés de mettre en œuvre. Les politiques des entreprises, le pilotage stratégique par les coûts, en particulier, induisent des contraintes que les cadres assument au prix de contradictions vécues individuellement. Ils sont conduits à faire des choix, entre la morale et le respect des ordres donnés, entre la sécurité et l'efficacité, entre leur conscience citoyenne, la prospérité de leur entreprise et leur avenir professionnel.

- celui des entreprises qui abordent très souvent la question de la responsabilité sociale dans leur politique de communication mais qui n'offrent pas, pour autant, à leurs cadres les moyens de l'exercice effectif de leur responsabilité professionnelle et sociale.

L'objectif de signer ce manifeste consiste à créer un espace de débat sur la responsabilité sociale des cadres qui s'enrichirait des différences et qui conduirait à donner collectivement du sens aux actions en organisant la confrontation d'idées et d'expériences individuelles sur le lieu de travail et en dehors de celui-ci.

Il s'agit donc de créer un mouvement d'opinion en favorisant une prise de conscience collective de la question. La réussite de ce mouvement dépendra beaucoup de la médiatisation du manifeste et de l'accueil qu'il recevra dans l'opinion publique.

Au-delà, il s'agit aussi de poser des actes concrets pour créer un réseau d'acteurs capables de porter concrètement la discussion sur la responsabilité des cadres au sein des lieux de formation, de travail et d'expertise : mise en place et multiplication de lieux d'échanges décentralisés, préparation de supports d'intervention et tenue de conférences dans les universités et les écoles, constitution de fonds documentaires, capitalisation des retours d'expérience, mise en place de cellules d'écoute, valorisation de la pratique de bilans sociétaux dans les entreprises...

Responsabilité sociale des cadres

Les cadres en France, comme les «*Professionals & Managers* » dans le monde anglo-saxon, sont reconnus par quatre capacités concomitantes : technicité, autonomie, initiative et responsabilité.

- La technicité exprime la mise en œuvre pratique de connaissances théoriques et de savoir-faire acquis sur le terrain.

- L'autonomie et l'initiative se combinent souvent pour définir la capacité d'action, par un ajustement entre les règles et principes déjà existants et ceux qu'ils se déterminent individuellement ou collectivement.

- La responsabilité est un principe d'action, d'anticipation, de diligence et de précaution dans la sphère professionnelle. Si être responsable, c'est être capable de répondre, c'est aussi faire, anticiper et prévoir, puis rendre compte. La responsabilité est une compétence qui doit être légitimée donc reconnue.

De nos jours, l'écart existant entre la réalité de la responsabilité des cadres et la conscience qu'ils en ont semble se creuser pour deux raisons : en premier lieu, parce que leur formation les prépare

de moins en moins à réfléchir à des questions comme le dialogue interculturel, la responsabilité sociale des entreprises, les évolutions de la société et l'impact des avancées de la recherche scientifique sur cette évolution. En second lieu, parce que les cadres ne disposent pas d'espaces publics pour élaborer une réflexion collective sur leur responsabilité et réfléchir aux conditions de l'exercice de cette responsabilité.

Pourtant, dans une économie fondée de façon croissante sur la gestion des savoirs et des connaissances, une économie où des entreprises multinationales jouent un rôle prépondérant moins par le nombre de leurs salariés que par leur fonction de charnière dans l'organisation des marchés mondiaux, les cadres des entreprises et des administrations jouent un rôle décisif.

Ils sont, notamment par les fonctions qu'ils occupent dans la recherche et le développement, les vecteurs de l'introduction et de la diffusion des innovations qui contribuent à la transformation de nos sociétés et qui ont pu susciter, ces derniers temps, la méfiance de nos citoyens. La responsabilité des cadres à l'égard de la société découle de cette position de pouvoir et d'influence. Et pourtant, n'étant ni dirigeants, ni actionnaires, ni clients, leur responsabilité objective ne donne pas toujours lieu à une responsabilité politique ou juridique qui pourrait être engagée dans des situations de crises aux conséquences parfois dramatiques.

Citoyenneté dans l'entreprise

Les cadres, relativement peu engagés, n'ont pas de véritable espace collectif et international pour construire une pensée sur leur responsabilité et réfléchir aux conditions de son exercice, de manière individuelle ou collective.

Les scandales financiers qui frappent chaque jour les entreprises multinationales, les crises sanitaires et alimentaires qui ont secoué les pays de l'Union européenne ces derniers temps, les invitent pourtant à partager leur savoir avec les autres salariés et leurs concitoyens. En raison des connaissances qu'ils détiennent, les cadres sont directement interpellés par la demande sociale de maîtrise des enjeux de la mondialisation économique. Leur expertise doit trouver des lieux de confrontation avec les attentes de la société, pour construire des réponses appropriées aux incertitudes engendrées par la techno-science, comme par la globalisation des enjeux économiques et sociaux.

Au-delà d'une définition juridique, la réflexion éthique en milieu professionnel doit procéder d'une dynamique individuelle et collective. C'est la confrontation de situations individuelles, délicates ou difficiles, à des principes généraux admis collectivement et révisables à tout moment, qui permettrait de trouver des solutions chaque fois adaptées au contexte de l'action. C'est pourquoi il devient indispensable que la citoyenneté des cadres soit explicitement reconnue sur leur lieu de travail par un droit d'intervention et d'initiative, droit reconnu d'expression pouvant aller dans certaines situations jusqu'au droit de refus ou d'opposition, sans leur faire encourir des représailles ou des sanctions. C'est au risque de la libre expression que peut se construire l'intérêt général.

Premiers signataires : Le Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD) ; Le Centre des jeunes dirigeants et des acteurs de l'économie sociale (CJDES) ; L'Ecole de Paris du management ; La Fondation pour le progrès de l'homme (FPH) ; Ingénieurs sans frontières (ISF-France) ; L'Union confédérale des ingénieurs et cadres (CFDT Cadres) ; L'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens (UGICT-CGT)